



SARL HDF ENCHERES
OFFICE DE VENTES VOLONTAIRES - 229-2023
13, rue Emile Zola BP 78 - 80300 ALBERT
Tel :06-85-85-41-65 - hdfencheres@gmail.com - www.hdf-encheres.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
CATALOGUE

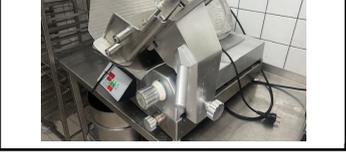
Vente du mardi 10 juin 2025 à 14:30

**Lieu : 11, rue Georges Clémenceau
62124 BERTINCOURT**

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
1		10 PLAQUES GASTRO PERFORÉES 5 PLAQUES DOUBLE GASTRO PERFORÉES 6 PLAQUES DOUBLE GASTRO	190	260
				
2		HOTTE ASPIRANTE 200X125cm	60	200
				
3		FOUR FRIMA 2X20 NIVEAUX AVEC 1 CHARIOT GAZ	850	1100
				

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
4		SAUTEUSE GAZ CHARVET 150 LITRES	600	800
				
5		HACHOIR RÉFRIGÉRÉ PROFESSIONNEL	200	300
				
6		TRANCHEUR SEMI-AUTOMATIQUE COBRA 350 METTLER TOLEDO Année 2016	750	900
				
7		FLOWPAK FP-015 EVO Année 2012	600	1500
				
8		COUPE LEGUMES AVEC CHARIOT DITTA SAMO	80	120
				
9		CELLULE DE REFROIDISSEMENT ACFRI AR160C/RD 40kg	300	500
				

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
10		TRANCHEUR TREIF JAGUAR Année 2017	4800	6800
				
11		DUOTRACK RESCASET Année 2011 AVEC PIECES DETACHEES NEUVES	1000	2000
				
12		MELANGEUR ERACO	80	150
				
13		3 CHARIOTS INOX	90	150
				
14		CELLULE DE REFROIDISSEMENT ACFRI AR160N8/C110/RD 80kg Année 2016	650	900
				
15		TABLE INOX 2600x700 cm	150	200
				

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
16		TABLE INOX 2000x700 cm	150	200
				
17		LAMINOIR	150	200
				
18		MELANGEUR 30KG DADAUX	200	500
				
19		FOUR FRIMA 1x20 NIVEAUX GAZ BOITIER A REMPLACER VENDU EN L'ETAT	400	600
				
20		COMPACTEUR A CATONS	200	400
				
21		SAUTEUSE GAZ CHARVET 150 LITRES	600	800
				

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
22		ÉPLUCHEUSE A POMMES DE TERRE DITO SAMA T25E 25KG	300	450
				
23		TABLE INOX 2200x700 cm AVEC BAC INTÉGRÉ	80	150
				
24		VESTIAIRES 2X3 ET 1	100	200
25		OPERCULEUSE BODSON 40/65 ANNEE 2008 6 BOBINES DE FILM	400	500
				
26		OPERCULEUSE MECAPACK 3150 ANNEE 2002	250	400
				
27		POUSSOIR	80	150
				
28		CHAMBRE FROIDE 2 PORTES 35M3 HAUTEUR 2650 / LARGEUR 3400/ PROFONDEUR 1700	500	800
				

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
29		DOUBLE PLONGE INOX	80	120
				
30		TABLE INOX 2400x700 cm	150	200
31		TABLE INOX 2400x700 cm	150	200
				
32		<p>Véhicule Immatriculé FA663YA, de Marque IVECO, Modele 35C18, de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série ZCFC435D90D599111, Type IS35CI2AAID11C1CVF5EA2BF66E, de cylindrée 2998 cm3, d'une puissance maximale de 132 Kw (179 CV), Puissance administrative 10 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 18118 kms, Date de première Immatriculation 08/10/2018, Nbr de place assises : 3, Emission de CO2 : 237gr/km , Classe Environnementale : 595/2009*627/2014EURO6 , Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 2 clés,</p>	12000	15000
				

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	-------------	------------	-------------

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français . Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

La vente du 10/06/2025 s'effectue par adjudications Hors Taxe.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des œuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre au personnel de la salle des ventes, un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et **d'un chèque de garantie ou carte bancaire de 500 € à l'ordre de la SARL HDF ENCHERES ou d'une caution de 500€ en espèces; en contrepartie elle se verra remettre une plaquette numérotée pour participer aux enchères.**

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques et par internet est un service gracieux rendu par la salle des Ventes. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique ou réseau informatique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que la SARL HDF ENCHERES soit prête à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	-------------	------------	-------------

prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononce du mot " Adjugé ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de **15% HT, soit 18% T.T.C pour les lots vendus volontairement** correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15000€ frais et taxes compris pour les particuliers ressortissants étrangers sur justification de leur identité et de leur domicile fiscal.

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accréditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L' Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accréditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devront l'enlever immédiatement après paiement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué.

L'enlèvement doit intervenir au plus tard le 20 juin 2025 à 18h00, ou dans le délai indiqué par l'officier-vendeur lors de l'ouverture des enchères. Passé ce délai, des frais de gardiennage seront

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	-------------	------------	-------------

facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par la SARL HDF ENCHERES. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire.

Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

ENLEVEMENT DES MATERIELS DES MATERIAUX:

Les machines et leurs installations (réservoirs, tuyauteries, fosses, etc.....) sont vendues avec leur contenu :

L'acquéreur devra prendre en charge la vidange, le pompage, le conditionnement, le transport et le traitement des produits chimiques, huiles ou autres qu'elles contiennent et ce dans le respect de la législation et des règlements en vigueur. Il devra fournir tous justificatifs.

Sont exclus de la vente :

- Les bâtiments quelle que soit leur nature,
- Tous les organes scellés dans les bâtiments
- Les réseaux de protection d'incendie et le réseau éclairage dûment identifiés
 - Toutes les parties considérées comme immeuble par destination
- Les transformateurs de tous types (à huile, secs, etc.....) qu'ils soient attachés aux bâtiments ou aux machines
 - Les cellules électriques
- Les armoires électriques qui ne seraient pas liées exclusivement aux machines
 - Tous les matériels portant une étiquette "PAS A VENDRE"

Sont exclus de la vente :

- Les bâtiments quelle que soit leur nature,
- Tous les organes scellés dans les bâtiments

N° Lot	J	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	-------------	------------	-------------

- Les réseaux de protection d'incendie et le réseau éclairage dûment identifiés
 - Toutes les parties considérées comme immeuble par destination
- Les transformateurs de tous types (à huile, secs, etc.....) qu'ils soient attachés aux bâtiments ou aux machines
 - Les cellules électriques
- Les armoires électriques qui ne seraient pas liées exclusivement aux machines
 - Tous les matériels portant une étiquette "PAS A VENDRE"

Il est interdit aux acquéreurs de revendre sur place tout ou partie des lots.

Préalablement aux opérations de démontage, les acquéreurs devront obtenir toutes les autorisations nécessaires notamment administratives ou réglementaires.

Les acquéreurs devront souscrire et produire une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile pour tous les risques liés notamment à l'enlèvement, au démontage, à la manutention et au transport des installations et du matériel. Cette police devra également couvrir les dommages et leurs conséquences qui pourraient être causés aux immeubles et aux tiers. Cette garantie devra aussi couvrir tous les risques liés à l'environnement.

Les acquéreurs assumeront la responsabilité de leurs préposés, de tout éventuel sous-traitant et toute éventuelle personne physique ou morale qui interviendrait sur le site avec leur accord fut il tacite.

Les acquéreurs devront notamment s'assurer de la non-dégradation des sols et des bâtiments, que ces dégradations soient de leur fait ou celui de tiers.

A cet effet, ils mettront en œuvre tout moyen qu'ils jugeront nécessaire.

Les frais de démontage et les dommages de toutes sortes pouvant en résulter sont à la charge des adjudicataires.

Les acquéreurs devront enlever leurs lots dans les règles de l'art, il ne devront en aucun cas porter atteinte aux immeubles ainsi qu'à l'état des sols.

L'enlèvement devra se faire dans le respect de la législation en vigueur notamment en matière de Sécurité et du Droit du Travail ainsi que du Code de l'Environnement.

Il est fait interdiction à toute personne de :

Concerner des biens classifiés dans l'annuaire de l'Inra